

# République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES  
FINANCES



## RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT-CIVIL ET D'ETABLISSEMENT DE STATISTIQUES D'ETAT CIVIL AU SENEGAL



African Development Bank



African Union  
Commission



Deuxième Conférence des Ministres africains chargés de l'état civil, Durban, Août 2012

## INTRODUCTION

Depuis la première Conférence des Ministres chargés de l'état civil, tenue les 13 et 14 Août 2010, à Addis-Abeba en Ethiopie, l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil est apparue en bonne place dans les priorités du Gouvernement du Sénégal.

En effet, grâce au concours des partenaires techniques et financiers et à une volonté politique plus affichée de l'Etat, des efforts ont été faits pour une meilleure prise en charge de la question de l'état civil.

Cependant, le comportement des populations, face à la déclaration des faits d'état civil illustrée par les dernières données sur l'enregistrement des faits d'état civil au Sénégal issues de l'Enquête Démographique et de Santé de 2010-2011(EDS/MICS, 2010-2011), montre qu'au Sénégal, le quart de la population n'est pas encore enregistré à l'état civil (voir tableau).

TABLEAU SUR L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES D'ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS	
Régions	Pourcentage de naissances enregistrées
DAKAR	91,8
ZIGUINCHOR	82,2
DIOURBEL	69,4
SAINT LOUIS	71,5
TAMBACOUNDA	55,2
KAOLACK	72,5
THIES	86,8
LOUGA	65,8
FATICK	79,5
KOLDA	56,6
MATAM	67,8
KAFFRINE	64,1
KEDOUGOU	75,8
SEDHIOU	56,5
SENEGAL	74,6

Source : EDS/MICS, 2010-2011

## 1. LE SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL

### 1.1 ACTIONS REALISEES PAR LE GOUVERNEMENT

#### 1.1.1 Le conseil interministériel sur l'état civil

Un conseil interministériel sur l'état civil, présidé par Monsieur le Premier Ministre, a été organisé le 10 mai 2011 et a regroupé tous les acteurs impliqués au niveau de l'état civil notamment les ministres et directeurs concernés, les représentants de l'Unicef et de l'Union européenne, l'Association des Maires du Sénégal, l'Association des régions du Sénégal, l'Association nationale des Conseils ruraux et la société civile.

Le rapport introductif dudit conseil, présenté par Monsieur le Ministre chargé de l'état civil, a tout d'abord fait l'économie des réalisations déjà enregistrées dans la gestion de l'état civil (renforcement des capacités, Plaidoyer, automatisation de la gestion des faits d'état civil, enregistrement universel, collecte de données, construction de locaux abritant le Centre national d'état civil).

Ensuite, il s'est particulièrement appesanti sur les contraintes du système qui sont d'ordre juridique, institutionnel, organisationnel, humain, matériel et financier. Enfin, il a terminé sur les perspectives consignées dans le plan d'actions 2012-2016.

Le Premier Ministre, après avoir recueilli les préoccupations des différents participants et rappelé la volonté de l'Etat d'asseoir une véritable politique de l'état civil, a fait siennes les directives contenues dans le rapport introductif, tout en recommandant particulièrement le renforcement de la collaboration avec l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) et les Collectivités locales.



Par conséquent, les mesures suivantes ont été préconisées :

#### ▸ **Au plan juridique**

- Procéder à la révision du Code de la famille en vue d'améliorer le cadre institutionnel de l'état civil et de prendre en charge dans le dispositif juridique les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Uniformiser le statut des centres d'état civil en procédant à l'érection des centres d'état civil des chefs-lieux de communauté rurale en centres principaux ;
- Mettre en place des mécanismes de réduction voire de suppression de la fraude documentaire;
- Améliorer le taux de déclaration des faits d'état civil ;
- Procéder à la sécurisation des actes et des données d'état civil.
- Veiller à l'intégration du centre national dans le dispositif institutionnel et organisationnel ;
- Assurer une normalisation des documents, outils et procédures de l'état civil.

#### ▸ **Au plan institutionnel et organisationnel**

- Eriger le Centre national d'état civil en Agence nationale de l'état civil (ANEC) ;
- Mettre en place un organigramme type dans les centres d'état civil ;
- Procéder au dépôt des doubles des registres en souffrance dans les centres d'état civil au niveau du greffe des tribunaux départementaux ;
- Renforcer les contrôles administratifs et judiciaires.

#### ▸ **Au plan humain**

- Améliorer la qualité du personnel de l'état civil;
- Améliorer les conditions de travail des agents d'état civil;
- Mettre en place un corps des agents de l'état civil grâce au nouveau statut des fonctionnaires des collectivités locales ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme permanent de formation des agents de l'état civil;
- Etablir un code d'éthique et de déontologie pour les agents de l'état civil.

#### ▸ **Au plan financier**

- Accroître les budgets d'investissement et de fonctionnement alloués à l'état civil ;
- Mettre en place des mécanismes pour prendre en compte le système de péréquation des recettes qui seront générées grâce à l'intégration du système.

#### ▸ **Au plan technique**

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'informatisation comprenant notamment l'élaboration d'un schéma directeur informatique, la mise en place d'un réseau national de l'état civil ainsi que la mise en place des bases de données nationales relatives à l'état civil ;
- Interconnecter les réseaux informatiques des Greffes des Tribunaux, de la Direction de l'automatisation des fichiers et de la Direction de la police des étrangers et des titres de voyage etc., avec celui de l'état civil pour une meilleure fiabilité des données ;
- Prendre en charge les pré-requis à l'informatisation de l'état civil ;
- Veiller à la professionnalisation de l'archivage de l'état civil.



### **1.1.2 Développement d'une application de gestion centralisée des faits d'état civil dénommée HERA**

Héra est un logiciel de gestion de l'état civil, développé sous un environnement Visual studio 2010 qui permet d'intégrer toutes les nouvelles technologies d'accès aux données par intranet comme par internet (ADO.NET et DOTNET). Il utilise SQL server 2008 R2 comme base de données relationnelles et permet aussi l'utilisation d'autres bases de données (SQL serveur 2005, oracle, MySQL). Ce logiciel est développé par Edit Soft Sénégal et prend en compte :

- la codification automatique des centres d'état civil en fonction du découpage administratif;
- la génération d'un identifiant unique pour chaque naissance déclarée dans le système d'informations;
- La gestion des équipements et des ressources humaines.
- L'enregistrement de tous les faits d'état civil ;
- L'apposition de mentions marginales sur les actes ;
- l'édition des différents actes d'état civil avec code barre;
- la génération automatique de rapports statistiques;
- Les recettes financières ;
- La dématérialisation des actes ;
- l'interface de consultation web (grand public).
- la consultation instantanée avec un lecteur code barre (2D).

## **1.2 APPUI DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS AUX PROGRAMMES D'AMELIORATION DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL.**

### **1.2.1 Le Projet d'Appui à la Modernisation de l'état civil (PAMEC/SN) financé par la Commission de l'Union Européenne.**

A la suite des audits du fichier électoral du Sénégal, la Commission de l'Union Européenne (CUE) s'est engagée à appuyer l'Etat du Sénégal pour améliorer la fiabilité de ce fichier. Cet appui se matérialise par l'inscription d'un financement de 5 000 000 d'euros dans le 10ème FED et la formulation du projet PAMEC dont le rapport a été déposé en Septembre 2011. Le projet est prévu sur quatre (04) ans et a été structuré en trois composantes :

- ✓ **Composante A** : Amélioration de la gouvernance du système d'état civil ;
- ✓ **Composante B** : Amélioration de l'information et des connaissances dans le domaine de l'état civil ;
- ✓ **Composante C** : Amélioration des conditions d'archivage et d'accès aux données.

Une situation de référence qui sera établie sur la base d'un logiciel de gestion des données d'état civil collectées durant le premier trimestre du projet constitue une activité préalable à l'atteinte des objectifs du projet et donnera un état des lieux exhaustif des centres d'état civil. La signature de la convention de financement N°SN/FED/2011/023102 est prévue en Septembre 2012.



### **1.2.2 Communication pour un changement de comportement financé par l'UNICEF**

Une vaste campagne de communication sur l'enregistrement des naissances a été menée dans le cadre de la protection des droits de l'enfant de Septembre à Novembre 2011.

- Réalisation de plusieurs documentaires sur les bonnes pratiques en matière d'enregistrement universel ;
- Insertion des cahiers de l'état civil dans le quotidien le soleil;
- Animation d'un grand débat télévisé le 23 Novembre 2011 à la RTS sur la problématique de l'état civil.

### **1.2.3 Requête de financement pour l'informatisation de l'état civil introduite auprès de la Coopération Coréenne**

- Réalisation d'une étude de faisabilité de l'informatisation du système d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil avec la collaboration de la Corée du sud dont le rapport a été finalisé en Septembre 2011;
- Transmission de la requête pour financement, sur le fonds EDCF, le 29 juin dernier par le Ministère de l'économie et des Finances, du projet d'informatisation de l'état civil.

### **1.2.4 Evaluation rapide du système d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil**

- Partage et validation avec l'ensemble des acteurs du guide pour un examen normalisé des pratiques nationales pour l'amélioration de la qualité et de l'utilisation des informations relatives aux naissances, aux décès et aux causes des décès du 31 mai au 1er juin 2011;
- Atelier d'évaluation rapide du système d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil les 14 et 15 décembre 2011 ;
- Les résultats de cette évaluation rapide du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil et les causes de décès lui affectent un taux de 28 %, le classant ainsi parmi les pays dont le système nécessite une amélioration globale dans tous les domaines.

### **1.2.5 Participation aux différentes rencontres de la commission tripartite entre le Sénégal, la Mauritanie et le HCR sur le rapatriement volontaire organisé des réfugiés mauritaniens au Sénégal;**

- Un accord tripartite paraphé par le Sénégal, la Mauritanie et l'UNHCR en 2007 a permis le rapatriement volontaire en Mauritanie d'environ 24000 réfugiés ;
- Ce rapatriement organisé a débuté en janvier 2008 et a pris fin en mars 2012 ;
- Dans le cadre du comité technique et de suivi des questions relatives à l'état civil, le gouvernement du Sénégal a procédé à la régularisation des actes de naissance des 18500 enfants nés au Sénégal après 1989 et candidats au rapatriement volontaire.



## 2. BONNES PRATIQUES

---

### **2.1 La déclaration des naissances via le téléphone mobile initiée par l'ONG Aide et Action**

Aide et Action International, organisation non-gouvernementale dont le but est de promouvoir une éducation de qualité pour tous, a initié dans la région de Kolda, une des régions les plus pauvres du pays avec un faible taux d'enregistrement des enfants à la naissance, un projet pilote, innovant dont le but est d'améliorer l'enregistrement des naissances.

La stratégie principale du projet est de s'appuyer sur un outil géographiquement proche, peu coûteux, facile à utiliser et accessible : **le téléphone portable**. Les chefs de village et de quartier, les responsables des centres d'état civil et les juges qui valident les informations fournies sont directement impliqués dans le projet.

Le dispositif mis en place permet d'assurer la sécurité des informations (grâce à un système de code et de cryptage), de fournir des données sécurisées (grâce à un système de stockage des données sur un serveur) et de faciliter le suivi par les autorités. La mise en œuvre de la première phase du projet a concerné 70 000 personnes dans 24 villages et quartiers tests. Les premiers résultats du test sont encourageants car en l'espace de deux mois, les 133 naissances survenues ont été toutes déclarées et enregistrées soit un taux de 100%.

### **2.2 l'enregistrement des naissances à base communautaire réalisée par World Vision sur financement UNICEF à Vélingara et Kolda**

Une étude d'analyse juridique des textes et lois en matière d'état civil a été réalisée en relation avec le Tribunal Régional de Kolda. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'une rencontre de restitution en présence du Préfet, de tous les sous-préfets, des présidents des communautés rurales. Il s'agissait à ce niveau de s'entendre sur les pratiques légales à encourager et les mauvaises pratiques, contraires aux lois, à abandonner pour parfaire le fonctionnement du système de l'état civil dans ces localités.

Résultats atteints:

- 21 protocoles d'accord signés avec les centres d'Etat-civil;
- 89 villages où le mécanisme local d'enregistrement des naissances est fonctionnel;
- 10 visites de suivi de l'enregistrement des naissances dans les cahiers effectuées;
- 05 centres d'état civil équipés en ordinateurs.

Le partenariat avec les collectivités a été renforcé par le soutien à la mise en place des dispositifs communautaires de l'enregistrement des naissances. L'objectif de départ était de travailler au cours de cette première année avec les villages où se situent les 30 écoles ciblées du Département et 5 quartiers de la commune. Mais avec le dynamisme des 54 comités installés, le système de mise en place des cahiers a été élargi en attendant la généralisation dans toute la zone. La mise en place des cahiers n'a touché que les 89 villages déjà cités, et depuis il reste l'orientation des assistants communautaires pour en assurer le suivi trimestriel (4 visites annuelles par assistant pour toutes les 21 collectivités locales).

Cependant, l'équipe du projet a pu réaliser quelques sorties de suivi en relation avec les collectivités locales en attendant que le système soit complètement fonctionnel.



### **2.3 La plateforme de coopération état civil Sénégal initiée dans le cadre de la coopération française**

Une nouvelle dynamique a été notée au niveau de la coopération française avec le partage d'expériences et la mise en synergie des efforts d'amélioration et de renforcement des capacités techniques des centres et des agents d'état civil. Une plateforme d'échanges d'expériences a été créée autour de la ville de Rufisque, des communes de Tambacounda et Bignona, des communautés rurales de Yenne et Ndiagianao avec la Communauté Urbaine de Nantes Métropole et les villes de Nantes, la Roche sur Yon , Saint-Herblain et Bouguenais.

Cette expérience a favorisé la mise en réseau des agents d'état civil français et sénégalais. Avec cette initiative également, la ville de Ziguinchor, qui a déjà réalisé la modernisation de son service état civil grâce au financement de l'AIMF, a accompagné le projet de modernisation de l'état civil de la ville de Tambacounda.

Par ailleurs, les expériences de coopération entre la ville de Thiès avec Caen et Cergy et aussi entre la commune de Matam et l'Association française des ressortissants de Matam ont sollicité l'encadrement technique du Centre national d'état civil pour la formation du personnel et la supervision de l'informatisation de l'état civil.

### **2.4 l'organisation "Education et Développement de l'Enfant" (EDEN) en partenariat avec l'ONG espagnole CONEMUND et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECID)**

EDEN en partenariat avec l'ONG espagnole CONEMUND et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECID) avait mis en œuvre depuis Octobre 2009 une campagne de promotion de l'enregistrement des enfants à la naissance dans dix (10) collectivités locales de la banlieue de Dakar (Wakhinane Nimzath , Ndiarème Limamoulaye , Sahm Notaire , Golf Sud , Médina Gounass , Pikine Ouest ,Thiaroye Gare , Yeumbeul Nord , MBao et Sangalkam).

Cette campagne qui entraine dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Protection de l'Enfant dans la banlieue de Dakar s'est déroulée à travers plusieurs activités : ateliers de renforcement des capacités des officiers et agents des services d'état civil, des acteurs communautaires, des activités de sensibilisation et de dotation de matériel aux différents services d'état civil des zones d'intervention du projet. Les résultats suivants ont été atteints :

- 03 ateliers de formation ont été organisés au profit des acteurs institutionnels et communautaires (officiers et agents de l'état civil, sage femmes, délégués de quartier, imams, communicateurs traditionnels, « Badjénou Gokh » etc ....)
- 35 officiers et agents ont une connaissance plus approfondie sur l'état civil;
- 67 acteurs communautaires (chefs de quartier, imams, communicateurs traditionnels) participent activement à la promotion de l'enregistrement des naissances;
- 23.750 naissances enregistrées grâce à la dotation de registres, d'imprimés d'extraits et bulletins de naissances;
- 48 causeries organisées dans les différentes zones du projet;
- 1.222 personnes sensibilisées sur l'importance de l'enregistrement des naissances.



### **3. SYSTEME D'ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES D'ETAT CIVIL**

---

#### **EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF DE COLLECTE DES DONNEES D'ETAT CIVIL**

En vue de mettre en place un dispositif performant, l'ANSD, en relation avec le Centre nationale d'Etat Civil (CNEC) a réalisé une recherche documentaire et des visites de contacts auprès des structures et partenaires intervenant dans le domaine en vue d'établir un diagnostic exhaustif du secteur de l'état civil au Sénégal. L'un des défis importants relevé par ce diagnostic a porté sur la définition d'un schéma de transmission des données pour parvenir à une meilleure exploitation des informations collectées.

C'est dans ce cadre que les activités programmées ont porté notamment sur l'expérimentation des nouveaux outils pour la collecte courante des données d'état civil dans trois régions du Sénégal (Dakar, Diourbel et Tambacounda), en attendant leur généralisation, et une enquête nationale tous les deux ans est envisagée.

L'expérimentation de la stratégie de collecte et d'exploitation des données d'état civil au niveau des centres a eu lieu en 2010, avec l'appui d'AFRISTAT.

Les outils de collecte des faits d'état civil ont été confectionnés et la méthodologie de collecte et les outils de gestion définis.

*Une méthodologie de collecte et de traitement des données de l'état civil a été retenue. La stratégie de collecte et de traitement a été décentralisée: (i) la collecte des faits d'état civil est effectuée par les agents des centres d'état civil des 3 régions (ii) le traitement de ces données (codification, saisie des données et apurement des fichiers) est décentralisé au niveau des services régionaux de la statistique, seuls les fichiers consolidés ont été analysés au niveau central à Dakar.*

Enfin, les résultats de l'étude ont été restitués fin 2010 et un programme pour la généralisation de l'expérimentation des nouveaux outils est disponible et en quête de financement.

#### **4. PERSPECTIVES :**

---

Le plan national poursuit les actions d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil suivantes:

- la mise en œuvre du PAMEC avec l'Union européenne pour 2012-2015;
- le financement du projet d'informatisation de l'état civil par la coopération coréenne ;
- la mise en place d'un dispositif d'éradication de la fraude ;
- le déploiement du logiciel HERA;
- la mise en place d'une base de données centralisée sur l'état civil permettant de produire des statistiques d'état civil;
- l'instauration d'une enquête nationale sur l'état civil, tous les deux ans ;
- l'exploitation régulière et l'analyse des données d'état civil.
- Offrir une synergie des actions grâce aux données de l'état civil pour guider les politiques de l'Education et la Santé préventive
- Assurer l'interconnexion des centres consulaires à l'état civil national pour les sénégalais de l'Extérieur.
- Interagir avec les structures judiciaires et de gendarmerie pour un service judiciaire performant

